

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 28 (1936)
Heft: 5

Rubrik: Mouvement ouvrier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La crise du bâtiment, qui donna lieu à une augmentation du chômage, a contribué dans une large part à aggraver la situation. Ce sont surtout les ouvriers occupés dans les branches connexes à l'industrie du bâtiment qui ont accru les chiffres du chômage, comme le démontre le tableau suivant:

	Nombre des chômeurs	
	Mars 1935	Mars 1936
Maçons	3,824	5,988
Peintres	1,944	2,774
Charpentiers	1,309	1,695
Gypseurs	899	1,337
Couvreurs	277	398
Sculpteurs	246	364
Tapissiers	196	305
Manœuvres et terrassiers	18,612	24,055

Les ouvriers de l'industrie du bois, du verre ainsi que de la métallurgie ont également été frappés par la crise qui sévit dans le bâtiment, bien que dans l'industrie métallurgique les exportations se soient légèrement améliorées. Le nombre des chômeurs a par contre diminué dans l'industrie du textile et dans l'horlogerie.

	Nombre des chômeurs complets			
	Mars 1934	Mars 1935	Mars 1936	Modifications vis-à-vis de mars 1935
Industrie du bâtiment	18,666	29,159	39,948	+ 10,789
Industrie des métaux, des machines et de l'électrotechnique	11,184	12,230	14,722	+ 2,492
Montres et bijouterie	12,146	10,333	8,538	— 1,795
Manœuvres et journaliers	5,057	5,440	5,718	+ 278
Industrie du textile	5,395	5,286	4,965	— 321
Commerce et administration	4,484	4,566	5,216	+ 650
Bois et verre	2,868	3,832	5,328	+ 1,496
Hôtels et restaurants	1,876	1,935	2,398	+ 463
Alimentation et boissons	1,162	1,191	1,431	+ 240

Les pronostics pour l'économie suisse sont plus que défavorables. A la suite de la reprise dans nos principaux débouchés étrangers, il se peut que l'exportation se ranime un peu, cependant il ne faut pas s'attendre à une amélioration prochaine sur le marché du bâtiment. La pression sur les frais de construction annoncée par le Conseil fédéral, n'est pas faite pour encourager la reprise, car les entrepreneurs et architectes ne se feront pas faute d'attendre cette baisse des prix. Au cours de l'été, le marché du travail sera quelque peu déchargé. Il ne faut cependant pas s'attendre à une très forte amélioration. La crise du bâtiment est actuellement le problème le plus grave de notre économie suisse.

Mouvement ouvrier.

FEDERATION DES OUVRIERS DU BOIS ET DU BATIMENT. La commission de conciliation instituée par le Département fédéral de l'économie publique a siégé à Zurich du 6 au 8 avril. Elle a soumis aux parties les baisses de salaires suivantes: pour les *maçons* et *manœuvres* de Zurich, Berne, St-Gall, Winterthour, Bienne, Dietikon et Ostermundigen 4 pour cent; pour les *char-*

pentiers de Zurich, Berne, St-Gall et Bienne également 4 pour cent et pour les tailleurs de pierres de Zurich et Berne une baisse de salaire de 10 ct. de l'heure. La commission a en outre recommandé une diminution de la durée du travail sans toutefois préciser sa pensée. En revanche, elle renonça à recommander la conclusion d'un contrat collectif national. Les ouvriers refusèrent ces propositions. Des pourparlers sont actuellement engagés directement dans les localités qui furent jusqu'ici au bénéfice d'un contrat collectif local.

Quant aux syndicats chrétiens-sociaux, évangélistes et libres, ainsi que la Fédération suisse des entrepreneurs, ils ont accepté la proposition formulée par la commission intercantonale de conciliation.

FEDERATION DES CHEMINOTS. La Fédération suisse des cheminots a tenu son 18^e congrès annuel les 8 et 9 mai écoulé à Interlaken, sous la présidence du collègue Gilliéron de Lausanne. Après avoir entendu un rapport du secrétaire général Bratschi, les congressistes ont adopté une résolution relative à l'assainissement de l'économie des transports en Suisse. Le congrès a pris acte avec satisfaction que les organes responsables des C. F. F. repoussent l'initiative dite de « dépolitisation », et il espère que cette initiative sera bientôt soumise au peuple. Le congrès regrette en revanche que le projet d'assainissement et de réorganisation, présenté par les organes des C. F. F., ne tienne nullement compte des circonstances. Ce projet renonce bien à séparer les C. F. F. de l'Etat, mais il rompt cependant avec la politique suivie jusqu'à présent par la Confédération à l'égard de son personnel en mutilant le statut des fonctionnaires et l'assurance du personnel.

Le congrès charge la direction de la fédération de prendre les mesures nécessaires pour empêcher la réalisation de ce nouveau projet. Mais il déclare qu'il est prêt à collaborer loyalement et activement à l'assainissement des C. F. F. et des transports en général dès que les autorités renonceront à lier l'assainissement à des tentatives politiques réactionnaires. Cette déclaration concerne aussi tout le problème rail-route. La fédération des cheminots soutiendra tous les projets conduisant à une solution générale équitable pour tous.

Max Weber, de l'Union syndicale suisse, fit ensuite un exposé sur la situation économique de la Suisse. Le Congrès vota à ce sujet une résolution disant que les autorités se servent du rejet de l'initiative de crise, le 2 juin 1935, pour continuer et aggraver la politique de déflation. « La politique économique des autorités nous conduit à une dégringolade inquiétante de notre économie nationale. »

Le congrès est d'avis que tout doit être mis en œuvre pour donner un autre cours à cette politique. En premier lieu la lutte doit être engagée contre les pleins pouvoirs réclamés par le Conseil fédéral qui ont pour but de suivre et d'aggraver la politique de crise sans la volonté du peuple. Les organes centraux de la fédération sont invités à exercer leur influence, afin que le peuple ait bientôt l'occasion de provoquer un changement dans la politique économique des autorités au moyen d'une nouvelle consultation populaire.

Le congrès a accepté en outre pour étude une proposition concernant la presse syndicale. L'idée a été émise que par la centralisation de toute la presse syndicale il serait possible de publier un quotidien capable de défendre d'une manière adéquate les intérêts du mouvement syndical.

FEDERATION DES OUVRIERS DU VETEMENT ET DE L'EQUIPEMENT. Après des pourparlers qui durèrent de juin 1935 à mars 1936, un contrat collectif a pu être conclu pour la profession de tailleurs sur mesure. Ce contrat s'étend à tous les tailleurs sur mesure de la Suisse. De ce fait, ce contrat est intitulé: « Tarif-temps dans l'industrie du vêtement. » « Tarif-temps »

parce que le travail est calculé d'après le temps d'exécution et non en francs. Mais il règle également les conditions de travail. Ce contrat collectif a été conclu pour 3 ans.

Une commission paritaire d'experts surveille l'application de ce contrat. Pour la première fois, ce contrat n'est plus limité aux grandes entreprises, comme ce fut le cas jusqu'ici, mais il comprend aussi l'Association suisse des maîtres tailleurs, parmi lesquels ne se trouvent pas seulement de petits patrons, mais également de grandes entreprises. Son champ d'application s'est donc beaucoup étendu. Pour cette raison, la conclusion de contrat collectif marque un sensible progrès dans l'industrie du vêtement.

FEDERATION DU COMMERCE, DES TRANSPORTS ET DE L'ALIMENTATION. Le conflit des *chauffeurs de taximètres* de Berne, qui dura du 1^{er} au 17 avril s'est terminé par une victoire pour les chauffeurs. Ceux-ci avaient été renvoyés le 1^{er} avril parce qu'ils refusèrent une baisse de salaire. La baisse de salaires ne sera que de 5 francs par mois, alors que les patrons voulaient imposer de nouvelles conditions qui signifiaient en définitive une baisse que l'on pouvait estimer à 40 ou 50 %. Ils proposaient la suppression du contrat collectif, l'introduction d'un système de provision, une garantie de salaire de 7 francs. Non seulement le contrat collectif a été maintenu aux anciennes conditions — sauf la baisse de 5 francs par mois citée plus haut — mais les années de services seront comptées pour la fixation du salaire, même en cas de mutation chez un autre patron.

Economie sociale.

Oeuvre suisse d'entr'aide pour enfants d'ouvriers.*

Cette belle œuvre d'entr'aide, patronnée par les organisations ouvrières suisses (Union syndicale, Parti socialiste, Amis de la Nature, Amis de l'enfance, Centre d'éducation ouvrière), publie son rapport pour l'exercice de 1935.

Le rapport expose que la situation économique ne s'étant pas améliorée en Suisse, l'Oeuvre a dû élargir son champ d'activité en ce qui concerne le placement de vacances des enfants de chômeurs. Il a été possible d'en placer 1243 dans 14 camps de vacances et chez des particuliers.

Pour la période d'hiver, une vaste distribution de vêtements, de linge et de souliers a pu se faire. Outre les vêtements usagés, qui furent lavés et raccommodés le cas échéant, l'Oeuvre a distribué 1500 paires de bas et de chaussettes, 350 pullovers, des quantités de culottes et chemises de garçons, de robes et de tabliers pour fillettes. Tous ces effets ont été répartis parmi les victimes de la crise économique.

Les fonds sont réunis au moyen de souscriptions et par des dons d'organisations ouvrières, vente de cartes illustrées, etc. Pour l'année 1936, l'Oeuvre a imaginé le placement de tirelires fermées. On y verse 10 ct. par semaine au minimum. Elles sont vidées une fois par trimestre par les soins de l'Oeuvre. Environ 7000 de ces cachemailles ont été placées. Les comptes de cette association d'entr'aide ont enregistré aux recettes fr. 70,343.25 et aux dépenses fr. 70,368.68, soit un déficit de fr. 25.43. La fortune était au 31 décembre 1935 de fr. 3068.70.

* Adresse de l'Oeuvre suisse d'entr'aide pour enfants d'ouvriers: Zurich X, Höggerstrasse 80. Compte de chèques postaux VIII. 23.482. Téléphone 62.396.